

## **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'investissement à capital variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
Portant promulgation du code des organismes  
de placement collectif.  
JORT n°110 du 04-10-1996 – Visa n°96/276 du 17/12/96  
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Noura Tunis

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES** **PAIEMENT DE DIVIDENDE**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2011  
Placement Obligataire SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement  
au titre de l'exercice 2010, à compter du **09 Mai 2011**

**Un dividende net de  
3,997 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales  
est payable aux guichets de la BNA et de la BNA Capitaux.

#### **OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligataire SICAV  
le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.